

Antoine Sire
Directeur de l'Engagement d'entreprise
Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Organisation des Nations Unies
Palais des Nations, 1211 Genève, Suisse

À Paris, le 22 septembre 2023

Objet : Réponse à votre communication référence AL OTH 61/2023

*A Madame Beatriz Balbin, Cheffe du service des procédures spéciales du HCDH
A Mesdames et Messieurs les rapporteurs spéciaux du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises :*

- *Mme Pichamon Yeophantong, Présidente-Rapporteuse du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises*
- *M. Ian Fry, Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques*
- *M. David R. Boyd, rapporteur spécial chargé d'examiner la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable*
- *M. Marcos A. Orellana, rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux*
- *M. Pedro Arrojo-Agudo, rapporteur spécial sur les droits à l'eau potable et l'assainissement*

Nous vous remercions de votre lettre envoyée dans le cadre de la procédure de communication des Procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations-Unies. Cette lettre datée du 26 juin 2023 ne nous est malheureusement parvenue qu'en cette fin août 2023 après sa mise en ligne sur le site Internet des Nations Unies ; aussi nous nous sommes efforcés d'y répondre dans les plus brefs délais.

Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse à votre lettre. Vous comprendrez que nous ne pouvons apporter de commentaires concernant nos relations avec un client en particulier.

Nous avons pris connaissance des allégations dont vous faites état, et entendons vos préoccupations. En tant que banquier et investisseur, BNP Paribas s'implique fortement pour identifier, prévenir et atténuer les risques d'atteintes graves envers les droits humains et l'environnement, prenant pour

référence les standards internationaux en la matière, tels que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et les Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Soutien de longue date et participant actif des travaux et coalitions engagés sous l'égide des Nations Unies, et notamment de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-FI), BNP Paribas est signataire et membre actif du Pacte Mondial depuis 2003, membre fondateur des PRB (Principles for Responsible Banking) depuis 2019, et de la NZBA (Net-Zero Banking Alliance) depuis 2021.

Conformément aux réglementations applicables, l'entreprise a en place un dispositif très complet de gestion et de prévention des risques d'atteintes graves aux droits humains et à l'environnement et en rend compte régulièrement notamment au travers de son reporting extra-financier rendu public au travers de son rapport de gestion [\[lien vers le rapport\]](#).

Par ailleurs, BNP Paribas est mobilisée autour de l'urgence climatique et a pris des mesures pour soutenir les acteurs économiques dans leur transition vers des activités durables. Nous sommes conscients du rôle clé que doit jouer le secteur bancaire pour accompagner et stimuler la nécessaire transition énergétique en complément de l'action indispensable des pouvoirs publics et des gouvernements. Il s'agit de trouver un chemin de transition qui implique de prendre en compte ce que nous indique la science pour lutter contre le réchauffement climatique, tout en prenant en considération l'acceptabilité des mesures par les populations, le temps de transformation de l'industrie, la situation énergétique mondiale, la diversité des politiques publiques d'une région du monde à l'autre.

Ce sujet fait partie intégrante du projet stratégique de BNP Paribas et de l'évolution de notre modèle économique, de nos processus opérationnels et de nos compétences.

C'est une démarche dans laquelle nous sommes engagés depuis 2011 et que nous avons intensifiée après l'accord de Paris en 2015. Ces trois dernières années ont également été marquées par des décisions opérant une très forte accélération dans la prise en compte des enjeux liés au climat au travers de nos activités.

En 2021, BNP Paribas a rejoint la Net-Zero Banking Alliance (NZBA), s'engageant à aligner les émissions de gaz effet de serre liées à ses activités de crédit avec la trajectoire de réduction requise pour financer une économie neutre en carbone à 2050. Notre stratégie consiste à réorienter progressivement nos flux financiers vers les acteurs et les projets qui contribuent à une économie moins carbonée. Nous procédons donc à des analyses sectorielles, en commençant par les secteurs les plus émetteurs.

BNP Paribas a déjà publié ses objectifs de décarbonation de ses portefeuilles pour 6 secteurs clé de la transition : en 2022 les secteurs de la production d'électricité, du pétrole et du gaz et de l'automobile, suivis en 2023 de trois nouveaux secteurs : acier, ciment et aluminium. Pour tous ces secteurs, les trajectoires de réduction des émissions sont basées sur le scénario Net Zero Emissions (NZE) de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et sont donc en ligne avec les exigences de la science.

En ce qui concerne spécifiquement le secteur de l'énergie, nous avons pris en janvier et mai 2023 des décisions qui marquent une très forte accélération dans la mise en œuvre de notre stratégie de transition.

En effet, la transition de notre modèle économique implique une diminution aussi bien de l'offre que de la demande d'énergies fossiles. Sur la base des nombreux travaux établis par la communauté scientifique dans son ensemble, le scénario NZE de l'AIE met en évidence la nécessité d'une très forte augmentation des investissements dans les énergies bas carbone, indispensable pour permettre le désengagement complet des énergies fossiles et l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

Tenant compte de ces éléments, BNP Paribas a, d'une part, défini un objectif de 200 milliards d'euros d'accompagnement des clients dans la transition vers une économie bas carbone à horizon 2025 et mis en place le Low Carbon Transition Group qui a vocation à rassembler 250 professionnels à horizon 2025, chargés à plein temps d'accompagner la transition des grandes entreprises partout en Europe, Asie-Pacifique et Amériques. Une démarche similaire est en cours de mise en place dans nos banques de réseau pour accompagner les PME et les particuliers.

D'autre part, le groupe a décidé de réduire massivement son soutien à l'industrie de l'exploration-production pétrolière et gazière, tout en redirigeant fortement ses financements vers les énergies bas carbone, essentiellement renouvelables, pour qu'elles se substituent aux énergies fossiles.

Dans cette perspective, BNP Paribas a déjà opéré la bascule de ses financements à la production d'énergie vers la production d'énergies bas carbone :

- En 2015, au moment de la signature de l'Accord de Paris, les financements à la production d'énergies bas carbone ne représentaient qu'une part limitée du portefeuille de crédits de BNP Paribas à la production d'énergie ;
- Fin septembre 2022, les financements de BNP Paribas à la production d'énergies bas carbone représentaient 28,2 milliards d'euros, déjà supérieurs de près de 20 % à ceux dédiés à la production d'énergies fossiles (23,7 milliards d'euros) à la même date.
- Le 24 janvier dernier, BNP Paribas a annoncé son objectif d'atteindre 80% d'énergies bas carbone dans son portefeuille de financement à la production d'énergie à l'horizon 2030, avec un montant d'au moins 40 milliards d'euros.

En parallèle, BNP Paribas a mis en œuvre ou enclenché une trajectoire de sortie pour chacune des énergies fossiles :

- Une sortie déjà très avancée du charbon thermique, suite aux décisions de sortie totale prises en 2019/2020. Elle sera définitive à l'horizon 2030 dans l'Union européenne et l'OCDE et en 2040 dans le reste du monde ;
- Une sortie totalement achevée des spécialistes des hydrocarbures non conventionnels (dont pétrole et gaz de schiste) ;
- Une trajectoire de sortie du pétrole enclenchée depuis plusieurs années : BNP Paribas ne fait plus de financement de projet pétrolier depuis 2016. En 2022, BNP Paribas s'est engagée à réduire de 25% son exposition de crédit à l'exploration production pétrolière à l'horizon 2025.

Cette stratégie a connu une très forte accélération en 2023 :

Le 24 janvier dernier, BNP Paribas a annoncé réduire l'ensemble de ses financements à l'exploration-production pétrolière de 80 % d'ici 2030 par rapport à fin septembre 2022 et de 30% pour ses financements à l'exploration-production gazière.

Le 11 mai 2023, BNP Paribas annonçait ne plus accorder de financements dédiés au développement de nouveaux champs pétroliers ou gaziers, quelles que soient les modalités de financement.

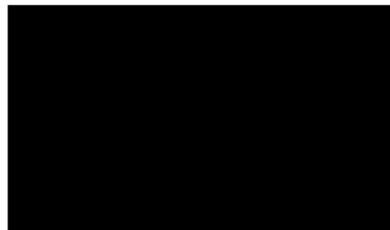
BNP Paribas a mis à jour en conséquence sa politique sectorielle « Pétrole & Gaz » et précisé les modalités de mise en œuvre qui vont lui permettre d'atteindre ses objectifs de désengagement des activités d'exploration-production pétrolière et gazière. Il est important de noter que cette politique s'applique à l'ensemble du Groupe BNP Paribas, et concerne les relations avec l'intégralité de nos clients du secteur pétrole et gaz, y compris l'entreprise Saudi Aramco à laquelle vous faites référence dans votre lettre.

Ces récentes annonces placent le Groupe parmi les banques les plus engagées dans la transition énergétique, notamment sur les énergies fossiles. Cette trajectoire s'inscrit pleinement dans le scénario de l'AIE, y compris dans ses développements les plus récents. Elle donne toute sa force et toute sa cohérence à l'engagement NZBA et contribuera pleinement à l'atteinte des objectifs promus par l'Europe et plus largement aux ambitions climatiques mondiales.

Dans une démarche d'amélioration continue, BNP Paribas s'est toujours efforcée de faire évoluer ses politiques en tenant compte des avancées scientifiques – notamment afin de se fonder sur des scénarios de transition crédibles et publiés par des instances reconnues (GIEC, AIE) – ainsi que des avis et recommandations des organisations internationales telles que l'ONU et des représentants de la société civile.

Aussi, soyez assurés de toute l'attention que nous portons à votre lettre et aux allégations dont il nous est fait part, qui informent notre réflexion.

Nous espérons par ailleurs que ce courrier aura répondu aux inquiétudes que vous formulez quant à notre rôle en tant qu'institution financière.



Directeur de l'Engagement d'entreprise
Membre du Comité Exécutif